

Tous les ordres portent le timbre d'enregistrement
et le sceau du Notaire MOTTU

101
16 NOV 1995
Fr. 2.50

Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

Voir audition MOTTU du 03.04.1996 (Pièce 67 - Page 4)

Le 16 novembre 1995

Banque
BNP SA
24, boulevard Royal
L - 2449 LUXEMBOURG

Compte no 63.114.887

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 63.114.887 ouvert auprès de votre établissement, la somme de UN MILLIARD TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (US\$ 1'320'000'000.-) en faveur du compte no PO. 272.241 USD ouvert auprès de la Banque SBV ZURICH pour la Société ILONA INTERNATIONAL SA, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.



Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

16 NOV. 1995



Le 16 novembre 1995

Banque
UNION DE BANQUES SUISSES
8, rue du Rhône
Case postale
1211 GENEVE 2

Compte no 20087 (compte sur lequel Monsieur REBOURS a une procuration)
Titulaire du compte : Monsieur Mohamed SULLIMANN

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 20087 ouvert auprès de votre établissement, la somme de QUATRE CENT DIX MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 410'000'000.--**) en faveur du compte no **PO. 272.241.USD** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.



Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

16 NOV 1995



Le 16 novembre 1995

Banque
BANKGESELLSCHAFT
Commune de Buelach
Allemagne

Compte no 80.5696.7.

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 80.5696.7. ouvert auprès de votre établissement, la somme de TROIS CENT MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 300'000'000.--**) en faveur du compte no **PO - 272.241. USD** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.



TIMBRE CANTONAL
16 NOV 1995
Fr. 2.50

Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

Le 16 novembre 1995

Banque
UNION DE BANQUES SUISSES
8, rue du Rhône
Case postale
1211 GENEVE 2

Compte no 564.911.DF.ULMANN

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 564.911.DF.ULMANN ouvert auprès de votre établissement, la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 380'000'000.--**) en faveur du compte no *PO - 272.241.USD* ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.



MOTTU

Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

16 NOV 1995



Le 16 novembre 1995

Banque
BNP SA
24, boulevard Royal
L - 2449 LUXEMBOURG

Compte no 52.195.582

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 52.195.582 ouvert auprès de votre établissement, la somme de CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 50'000'000.--**) en faveur du compte no **PO. 272. 241. 050** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.



Victor GEBRANE
125, chemin de la Souque
06280 LA COLLE SUR LOUP

16 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque

SOCIETE DE BANQUE SUISSE

2, rue de la Confédération
1204 GENEVE

Compte no 16.287
Sous compte du no C.3.112.957

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 16.287 ouvert auprès de votre établissement, la somme de SEPT CENT QUINZE MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 715'000'000.--**) en faveur du compte no PO. 272.241 us b. ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature
apposée ci-contre par Monsieur Victor GEBRANE.
Genève, le 16 novembre 1995.



11

TIMBRE CANTONAL
16 NOV 1995
Fr. 2.50

Victor GEBRANE
125, chemin de la Souque
06280 LA COLLE SUR LOUP

Le 16 novembre 1995

Banque
SOCIETE DE BANQUE SUISSE
2, rue de la Confédération
1204 GENEVE

Compte no 15.018
Sous compte du no C.3.112.957

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 15.018 ouvert auprès de votre établissement, la somme de SIX CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (US\$ 650'000'000.--) en faveur du compte no P.O. 272.241 USD. ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature apposée ci-contre par Monsieur Victor GEBRANE.
Genève, le 16 novembre 1995.



Victor GEBRANE
125, chemin de la Souque
06280 LA COLLE SUR LOUP

17
16 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque
SOCIETE DE BANQUE SUISSE
2, rue de la Confédération
1204 GENEVE

Compte no C.3.112.957

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no C.3.112.957 ouvert auprès de votre établissement, la somme de NEUF MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 9'000'000.--**) en faveur du compte no *P.O. 272.241 u.s.d.* ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature apposée ci-contre par Monsieur Victor GEBRANE.
Genève, le 16 novembre 1995



11

Victor GEBRANE
125, chemin de la Souque
06280 LA COLLE SUR LOUP

78
16 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque
ABN AMRO BANK
Coolsingel 119
3012 AG ROTTERDAM

Compte no 18-157

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 18-157 ouvert auprès de votre établissement, la somme de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (**US\$ 29'500'000.--**) en faveur du compte no P.O. 272 241 USD ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature
apposée ci-contre par Monsieur Victor -----
GEBRANE.

Genève, le 16 novembre 1995.



Victor GEBRANE
125, chemin de la Souque
06280 LA COLLE SUR LOUP

16 NOV 1995



19

Le 16 novembre 1995

Banque
DARIER HENTSCH & CIE
4, rue de Saussure
1204 GENEVE

Compte no 10.465

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 10.465 ouvert auprès de votre établissement, la somme de TREIZE MILLIONS DE DOLLARS (US\$ 13'000'000.--) en faveur du compte no P.O. 272.241 USD ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature
apposée ci-contre par Monsieur Victor GEBRANE.
Genève, le 16 novembre 1995.



Fouad HOBEICH
28, avenue de la Mer
06270 VILLENEUVE LOUBET

10 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque
KREDIETBANK (Suisse) SA
Rue de la Bourse 2
Boulevard Georges-Favon 7
Case postale
1211 GENEVE 11

Compte no 195.583

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 195.583 ouvert auprès de votre établissement, la somme de CENT NEUF MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 109'000'000.--**) en faveur du compte no **PO-272.241. US DOLLARS** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

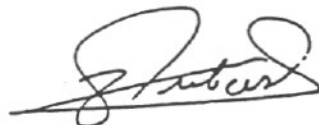
Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature
apposée ci-contre par Monsieur Fouad HOBEICH.
Genève, le 16 novembre 1995.



16 NOV 1995
Fr. 2.50

Fouad HOBEICH
28, avenue de la Mer
06270 VILLENEUVE LOUBET

Le 16 novembre 1995

Banque
UBS
8, rue du Rhône
Case postale
1211 GENEVE 2

Compte no

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no _____ ouvert auprès de votre établissement, la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS DE DOLLARS (**US\$ 690'000'000.--**) en faveur du compte no *PO-272.241.45 DOLLARS* ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature apposée ci-contre----- par Monsieur Fouad HOBEICH. Genève, le 16 novembre 1995.



2/1

Fouad HOBEICH
28, avenue de la Mer
06270 VILLENEUVE LOUBET

16 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque
LLOYDS BANK
Rue du Rhône 1 - Place Bel-Air 1
Case postale
1211 GENEVE 11

Compte no 952.655

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 952.655 ouvert auprès de votre établissement, la somme de CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS (**US\$ 563'200'000.-**) en faveur du compte no **PO-272-241 U.S. DOLLARS** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

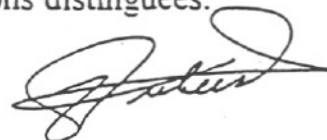
Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature apposée ci-contre par Monsieur Fouad HOBEICH.
Genève, le 16 novembre 1995.



Fouad HOBEICH
28, avenue de la Mer
06270 VILLENEUVE LOUBET

16 NOV 1995
Fr. 2.50

Le 16 novembre 1995

Banque
CITIBANK (Londres)
St Martins HO 1
Hammersmith GRO
W6 LONDON

Compte no 400.515.018

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 400.515.018 ouvert auprès de votre établissement, la somme de CENT TRENTE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (**US\$ 130'500'000.--**) en faveur du compte no *PO - 272.241. US DOLLARS* ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

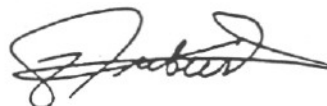
Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation de la signature apposée ci-contre par Monsieur Fouad HOBEICH.
Genève, le 16 novembre 1995.



16 NOV



Serge REBOURS
8, avenue Picardie
06000 NICE

Le 16 novembre 1995

Banque
BNP SA
24, boulevard Royal
L - 2449 LUXEMBOURG

Compte no 165.964
sous compte du no 52.195.582

Messieurs,

Au moyen de la présente lettre d'instructions irrévocables, je vous demande de transférer immédiatement, par le débit du compte no 165.964 ouvert auprès de votre établissement, la somme de CENT MILLIONS DE FRANCS BELGES (**FB 100'000'000.--**) en faveur du compte no **PO - 272.241. USD** ouvert auprès de la Banque **SBV ZURICH** pour la Société **ILONA INTERNATIONAL SA**, avec préavis à la Banque recevante.

Vous êtes instruits de prendre tous soins afin que les moyens nécessaires soient effectués pour que le montant du virement soit disponible sur le compte à débiter.

La présente lettre est remise à Maître Mark BRUPPACHER, avocat, Zollikerstrasse 58, CH-8702 ZOLLIKON, chargé de l'exécution des accords transactionnels intervenus entre la Société ILONA INTERNATIONAL SA et moi-même réglant, notamment le sort des indemnités dues à Monsieur J. FERRAYE pour l'utilisation de la technologie industrielle dont il est l'inventeur et qui fut utilisée au KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole en feu.

Je me tiens à votre disposition pour toutes formalités ou tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Vu exclusivement pour légalisation
de la signature apposée ci-contre
par Monsieur Serge REBOURS.
Genève, le 16 novembre 1995.

